

Labels bois : des synergies gagnantes

Le collège de Beaumont-lès-Valence (26),
un bâtiment labellisé Bois des Alpes.



Bois des Alpes, Bois des territoires du Massif central,
Bois français... plusieurs marques ont émergé
ces dernières années. Loin de se concurrencer, elles
misent sur la complémentarité de leurs actions, dans une
démarche de synergie appuyée par France Bois Forêt.

Pour en savoir plus :

- ◆ boisdesalpes.net
- ◆ bois-francais.fr
- ◆ fncofor.fr
- ◆ fcba.fr
- ◆ ecocert.fr
- ◆ qualisud.fr

Aujourd'hui, deux marques de certification des bois par massif existent : Bois des Alpes (BDA), née en 2008, et Bois des territoires du Massif central (BTMC), qui vient tout juste d'être créée. À cela s'ajoute la marque Bois français, lancée en 2015. Si leurs périmètres diffèrent, elles poursuivent des objectifs communs. D'où la volonté de mutualiser leurs démarches afin d'en renforcer l'efficacité.

Un peu d'histoire

Après presque dix ans d'existence, Bois des Alpes est aujourd'hui bien implantée avec, à son actif, plus de 6 000 mètres cubes de bois mis en œuvre depuis la création de l'association. « *La marque est reconnue par la maîtrise d'ouvrage publique, et l'on compte un nombre significatif de collèges, ponts routiers, bâtiments à étages, etc., construits*



Photo : Michel Péres/Région Auvergne-Rhône-Alpes

en bois », précise Olivier Chaumontet, directeur de l'Union des communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes. De nombreuses entreprises, dont les leaders régionaux, ont adhéré au système de certification, qui bénéficie d'ailleurs de l'accréditation Cofrac, et l'arrivée récente d'importants distributeurs de matériaux bois est venue renforcer la démarche, permettant d'obtenir des certifications de groupe.

De son côté, l'association Bois des territoires du Massif central a été créée en août 2017, à l'issue d'une démarche initiée en 2013 par les Communes forestières du massif, en lien étroit avec des professionnels représentatifs

de l'ensemble de la filière. « *Nous étions face à un manque d'utilisation des bois locaux malgré la présence de la ressource*, explique Marie Forêt, directrice des Communes forestières Massif central. *Avec cette marque, il s'agit de reconnecter les maillons de la filière pour revaloriser nos bois tout en garantissant son origine et sa qualité.* » La démarche a notamment abouti à la mise en place d'un référentiel et de cahiers des charges de traçabilité élaborés de manière partagée avec les professionnels de la filière du massif. Cent vingt entreprises intéressées ont été recensées, et plusieurs maîtres d'ouvrage publics sont d'ores et déjà volontaires pour intégrer rapidement

▲ Pour la construction de l'hôtel de Région, à Clermont-Ferrand (architecte : Bernard Mader), des bois locaux ont été utilisés.

Valoriser les bois locaux, garantir leur origine et leur qualité concourt à la promotion du bois français.

► Le pont de Villeneuve, à Cognin (73) : 220m³ de Douglas certifié Bois des Alpes.



la certification à leurs marchés. La marque a été enregistrée auprès de l'INPI (Institut national de la propriété industrielle) et de l'EUIPO (Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle).

Agir de concert

S'appliquant sur deux territoires distincts, qui ont chacun leurs particularités, les deux marques ont plusieurs choses en commun. Elles partagent un même objectif de valorisation des bois locaux, dans une logique d'économie circulaire et de montée en compétence partenariale des entreprises. Leurs démarches et leurs méthodes sont similaires, avec des perspectives de renforcement mutualisés ou complémentaires : « 90 % de nos référentiels sont compatibles entre eux, ce qui permet de déployer les deux marques sur chacun des territoires », indique Olivier Chaumontet. « Dès l'origine de Bois

des territoires du Massif central, nous avons une volonté forte de ne pas être en opposition avec les autres massifs, mais de pouvoir renforcer ensemble les filières locales », déclare Marie Forêt.

Cette volonté s'illustre par le rapprochement en cours des deux marques de certification, bientôt formalisé par une convention de partenariat. BDA et BTMC vont travailler ensemble autour de trois axes : renforcer les marques existantes au niveau réglementaire et intégrer de nouvelles normes et exigences ; accompagner les entreprises à la certification et assurer l'utilisation des marques par une intervention spécifique auprès des consommateurs, notamment des collectivités, en complément des Communes forestières et des interprofessions régionales ; communiquer sur la chaîne de transformation du bois et, ainsi, répondre au mieux aux attentes sociétales comme à celles de la filière.

Agir à l'échelle nationale

Cette recherche de complémentarité ne s'arrête pas aux frontières régionales. Des synergies se développent également au niveau national, notamment au travers d'un rapprochement avec la marque Bois français. Créée en 2015 sous l'impulsion de la Fédération nationale du bois (FNB), cette marque garantit aux consommateurs que le bois d'un produit, ou contenu dans un produit, est d'origine française, et que sa transformation et son assemblage ont été réalisés sur le sol national. Elle concerne les professionnels de la filière bois : transformateurs et fabricants, distributeurs, utilisateurs et prescripteurs désireux de mettre en avant l'origine française du bois de leurs produits et réalisations. Cinq entreprises majeures* sont aujourd'hui dotées de la certification, et les modalités de contrôle ont été mises en place avec trois organismes : FCBA, Écocert et Qualisud. Bois français valorisant les bois issus des forêts françaises, il est tout à fait possible pour une entreprise de cumuler la marque nationale et les marques de massif, à condition, à minima, que le cahier des charges de Bois français soit respecté. « *Les différentes échelles géographiques de marque ont leur raison d'être, l'intérêt pour l'entreprise est de pouvoir faire un choix en fonction de ses marchés* », précise Caroline Berwick, adjointe au délégué général de la FNB. Et pour faciliter la complémentarité et éviter les surcoûts, un seul contrôle de certification est demandé aux adhérents de la marque locale souhaitant obtenir la marque Bois français. Aujourd'hui, une convention de partenariat est en cours entre Bois français et Bois des Alpes. D'autres rapprochements entre la marque nationale et des démarches régionales pourraient suivre dans les mois qui viennent. ◆

* Exploitation forestière Barillet, Scierie Vieu, Centre Bois Massif, Carbonex, Schilliger Bois



Photo : FNGOFOR

▲ Création de l'association Bois des territoires Massif central, en août 2017.



Doc. : FNB

▲ La marque Bois français garantit que le bois d'un produit a bien été récolté, transformé et assemblé en France.